



CERTIFICATION AUX COMPETENCES DE MAITRE D'APPRENTISSAGE /TUTEUR

Dans le cadre du plan de transformation de l'apprentissage du 9 février 2018 (mesure 18) et de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le ministère du Travail a créé la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur (journal officiel du 26 décembre 2018). Elle fait l'objet d'une inscription au répertoire spécifique établi par France compétences sous le numéro 4433.

Public

Toute personne pouvant justifier soit :

- de l'accompagnement d'au moins un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours ;
- d'une formation de maître d'apprentissage/tuteur en lien avec le référentiel de compétences.

Compétences attendues

Domaines de compétences

1. Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
2. Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
3. Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

Compétences professionnelles

1. Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise
2. Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise
3. Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai
4. Suivre le parcours avec le centre de formation
5. Organiser le parcours au sein de l'entreprise.
6. Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage
7. S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage
8. Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.
9. Évaluer les acquis des apprentissages en situation de travail

Objectifs

- ◆ **Pour le participant** : L'objectif de cette certification, souhaitée par l'Etat, est de renforcer l'accompagnement des apprentis/alternants par une meilleure professionnalisation des maîtres d'apprentissage/tuteurs (MA/TU).
- ◆ **Pour l'employeur** : Reconnaissance et valorisation de la mission MA /TU au sein de l'établissement.

Vous souhaitez candidater

Adresser à l'IMF, centre agréé, la demande d'inscription à l'épreuve, accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité, ainsi que des justificatifs suivants :

- ◆ Pour les candidats justifiant de l'accompagnement d'au moins un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours : le CERFA du contrat concerné (dans lequel figurent le nom du candidat identifié comme maître d'apprentissage/tuteur et les dates de début et de fin du contrat) ou à défaut, une attestation sur l'honneur d'avoir accompagné à minima un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours.
- ◆ Pour les candidats justifiant d'une formation de maître d'apprentissage/tuteur en lien avec le référentiel de compétences : la ou les attestations de formations suivies.

L'ÉPREUVE DE CERTIFICATION :

L'épreuve de certification est un oral d'une durée de 40 minutes au cours duquel le candidat est questionné par un jury à partir :

- d'un dossier de présentation formalisé en amont de la session d'examen et dans lequel le candidat présente les grandes lignes de son parcours professionnel ;
- d'une présentation au cours de laquelle le candidat démontre ses capacités à mobiliser des situations professionnelles de sa pratique métier pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation, lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant.

EN OPTION : UNE JOURNÉE DE PRÉPARATION À LA CERTIFICATION

Après examen des pièces justificatives fournies, l'IMF :

- notifie par écrit la conformité de la demande au candidat ;
- et lui adresse une convocation à une session d'examen.

Le jour de la session d'examen, le candidat doit se présenter au lieu et à l'heure indiqués sur la convocation muni de son « Dossier de présentation du candidat » renseigné, ainsi que d'une pièce d'identité.

Devis et bulletin d'inscription téléchargeables sur notre site www.imf.asso.fr

Lieux

IMF 50 Rue de village
13006 MARSEILLE
Siret : 378 911 622 00041
APE : 8542 Z

IMF 12 Chemin du Temple
13200 Arles
Siret : 378 911 622 00033
APE : 8559A

Contacts

C.vela@imf.asso.fr
Tél : 04 91 24 61 15

C.desigaud@imf.asso.fr
Tél : 04.90.99.08.74

COÛT : **Un jour de préparation* :** **100 €/personne**
Présentation à la certification : **230 €/personne**

* Ouverture si constitution d'un groupe de 8 personnes